

Bon No: 001261314		1ere Gachée: 10:43 (1) Quantité: 2.50 m3		Date: 21/09/2026 référence commande(2):		BAS2609216668		Zone: TRANSPORT ZOI	
client: 9516 chantier: 9516002		SCEA LES TERCEES 2 RUE YVES DEFOSSEZ 59268 ABENCOURT CURGIES						Véhicule: 101 S A B M	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
11:23						température: TEMPERATURE : 21		vitesse du vent: validité:	
								Xl:irritant	
								en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
102		BPS NF EN 206/CN				X A 1		0.40	
consistance(7)		Dmax							
S 3		20							
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM V 42.5 N LH /SR				330					
appellation commerciale BPS NF EN 206/CN C25/30 XA1									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
METRE CUBE POMPEE 23/28ML CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP								NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN